

## VOS DROITS A LA COMPENSATION DES TRAVAILLEURS

Compensation des travailleurs, communément appelée, *Workers' Comp* est une assurance pour les accidents et maladies provenant du travail que la plupart des patrons doivent acheter pour leurs employés. Les patrons sont obligés de poster un signe stipulant qu'ils ont acheté l'assurance pour la Compensation des travailleurs et le nom de la compagnie d'assurance dans une location visible.

Si vous êtes blessé, fracturé, ou encore tombé malade à cause des conditions de travail, l'assurance pour la Compensation des Travailleurs peut payer:

- Les frais du docteur, de l'hôpital, des tests et médicaments que vous avez besoin
- Jusqu'à 60% de votre salaire hebdomadaire en moyenne
- Des bénéfices à votre famille si vous avez trouvé la mort au travail

### Quoi Faire Si Vous Etes Blessé, Fracturé, Ou Tombé Malade Au Travail?

- Rapportez à votre patron tout accident ou maladie provenant de votre travail même si vous n'avez pas eu le besoin d'arrêter de travailler. Si vous attendez trop tard avant de rapporter un accident ou une maladie, votre patron peut dire que le problème ne relève pas de votre travail.
- Si vous avez perdu 5 jours ou plus au travail, votre patron doit envoyer la Forme 101 connu sous le nom de *First Report of Injury* à la compagnie d'assurance et au Département des Accidents Industriels (Department of Industrial Accidents)
- Allez à la recherche de soins médicaux immédiatement. Il se peut que la règlement de l'assurance pour la Compensation des Travailleurs à votre travail vous exige de visiter un docteur de leur choix pour votre première visite; vous devrez vous informer sur ce sujet. Néanmoins, vous pouvez choisir votre docteur préféré après la première visite. Le centre de santé *Bowdoin Street Health Center* détient une clinique spécialisant dans le domaine de la médecine occupationnelle. Les langues suivantes sont disponibles à la clinique: l'espagnol, le portugais, le créole du Cap Vert et d'Haïti.
- Réclamez de votre docteur une lettre décrivant votre problème de santé et le traitement médical reçu. La lettre doit aussi mentionner le temps que vous aurez à passer en dehors du travail. Si vous pouvez travailler, la lettre doit faire mention des restrictions appliquant à votre situation. Donnez la lettre à votre patron.
- En consultation avec votre docteur vous pouvez décider si vous allez continuer à travailler pendant que vous recevez les soins médicaux nécessaires ou de la thérapie physique. Dans ce cas la, votre patron doit remplir la forme pour la Compensation des Travailleurs indiquant "*Medical Only*" (Soins Médicaux Seulement). Ceci signifie que votre accident sera enregistré et en cas que votre situation s'aggrave, l'assurance pour la Compensation des Travailleurs aura toutefois à payer pour tous les frais de soins médicaux.

- Réclamez une copie de tous les documents: la forme de premier rapport de l'accident, toutes les lettres de votre docteur, facture pour les soins médicaux, et toute autre lettre concernant votre cas. Il est impératif de bien garder vos documents quand vous avez à faire à la Compensation des Travailleurs.
- Une portion de votre salaire, soit 60%, vous sera remboursé comptant à partir du sixième jour que vous soyez en dehors du travail. L'assurance pour la Compensation des Travailleurs doit payer tous les frais médicaux à partir de la première visite chez votre docteur.
- Après la réception du premier rapport de l'accident, la compagnie d'assurance a un maximum de 14 jours pour décider si elle va payer une compensation pour votre cas ou non. Si vous n'avez pas reçu des nouvelles de la compagnie d'assurance après deux semaines, vous devez soit la contacter vous-même, ou bien demandez de l'aide de votre syndicat ou encore de MassCOSH, voir information ci-dessous.
- Quand vous êtes prêt pour retourner au travail, contacter votre docteur pour discuter les tâches que vous pouvez ou ne pouvez pas faire. En votre consultation, votre docteur écrira une lettre à votre patron décrivant votre condition. Gardez une copie de la lettre.
- Les employés qui reçoivent des bénéfices de la Compensation des Travailleurs sont considérés comme "personne handicapée" selon la loi de l'état de Massachusetts. Vous pouvez être aussi éligible pour *l'Americans With disabilities Act (ADA)*, une loi fédérale. Cette loi stipule que vous pouvez demander une accommodation raisonnable au travail pour changer votre horaire ou encore la façon que vous travaillez.
- Si la compagnie d'assurance rejette votre demande, contactez votre syndicat ou MassCOSH si vous désirez plus d'aide.

MassCOSH  
12 Southern Ave.  
Dorchester MA 02124  
(617) 825-7233  
[jean.carmel@masscosh.org](mailto:jean.carmel@masscosh.org)